



Vivre ensemble

RENCONTRE SPORTIVE









Création : sekoya360.com





Faire vivre la charte de la Laïcité à l'USEP





L'engagement de l'USEP pour développer le « vivre ensemble »

Charte de la Laïcité (MEN – 9 septembre 2013)	Acteurs USEP	Projet de l'Association d'Ecole	Actions
Article 1 : La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.	Enfants	L'USEP, mouvement humaniste, est une association loi 1901, qui a dans ses missions la formation de tous les enfants à la responsabilité, à l'autonomie, au civisme et à la démocratie.	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Organiser et vivre des rencontres sportives qui sont l'aboutissement d'une réflexion sur la place et le rôle de chacun (définition et respect des règles, prise en compte de toutes les singularités ...) ✚ Affirmer les principes, les règles de la rencontre.
	Enseignants	L'USEP inscrit son action dans le strict respect des programmes de l'Ecole. Elle outille les enseignants à la mise en place d'associations sportives d'école auxquelles les enfants participent démocratiquement.	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Créer et faire vivre une association USEP d'école ✚ Proposer à tous les élèves de l'école la participation à l'association sportive. ✚ Favoriser l'organisation de rencontres sportives en lien avec l'Education Physique et Sportive ✚ Faire construire les principes et règles de la rencontre sportive par une pédagogie de la laïcité. <p>Mesure 1 du MEN : Renforcer la transmission des valeurs de la république.</p>
	Parents et/ou adultes (hors enseignants)	L'USEP met en relation enfants et adultes en donnant à chacun un statut égal. Chaque adulte de l'AS favorise la formation des enfants à la responsabilité, à l'autonomie, au civisme et à la démocratie. Mesure 4 : associer pleinement et développer les temps d'échanges avec les parents d'élèves	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Accompagner et participer de manière active à la rencontre sportive. ✚ Garantir la sécurité, le bon déroulement, faire les ajustements nécessaires tout en favorisant l'implication des enfants. ✚ Affirmer les principes, les règles de la rencontre.







Charte de la Laïcité (MEN – 9 septembre 2013)	Acteurs USEP	Projet de l'Association d'Ecole	Actions
Article 2 : La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.	Enfants	L'USEP agit pour tous les enfants scolarisés dans les écoles publiques.	🏆 Organiser et vivre des rencontres sportives et associatives adaptées et accessibles à tous qui inscrivent les principes laïques.
	Enseignants	L'USEP est l'association sportive scolaire complémentaire des écoles publiques.	🏆 Faire vivre l'association USEP en lien avec la vie de l'École, son projet, ses programmes et les valeurs de laïcité.
	Parents et/ou adultes (hors enseignants)	L'USEP agit pour tous les enfants, avec tous les adultes volontaires, en tant qu'association complémentaire à l'école publique.	🏆 Garantir, lors des actions engagées, les principes inscrits dans le règlement intérieur de l'école, déclinaison des valeurs laïques républicaines.










Charte de la Laïcité (MEN – 9 septembre 2013)	Acteurs USEP	Projet de l'Association d'Ecole	Actions
<p>Article 3 : La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.</p>	<p>Enfants</p>	<p>L'USEP offre une pratique ouverte à tous et garantit à chacun la possibilité d'avoir une pratique physique et sportive adaptée à ses possibilités, ses besoins et ses choix. L'USEP offre des espaces d'expression pour réfléchir, débattre, produire à propos de la pratique physique, sportives et associative.</p>	<ul style="list-style-type: none">  Organiser et vivre des rencontres sportives et associatives qui inscrivent les principes laïques.  S'impliquer dans le comité directeur de l'association pour construire et piloter le projet  Participer à des assemblées d'enfants  Vivre des ateliers de débat associatif et/ou philosophiques tels que Remue-méninges <p>Mesure 3 du MEN : créer un nouveau parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale : le parcours citoyen</p>
	<p>Enseignants</p>	<p>L'USEP permet une place statutaire à chacun des membres de la communauté éducative quel que soit son statut : enseignant, parent, éducateur sportif, ... L'USEP fonctionne sur un principe démocratique (loi 1901).</p>	<p>Faire vivre l'association USEP grâce à l'implication de chacun :</p> <ul style="list-style-type: none">  Réunir une fois par an une assemblée générale de l'association regroupant l'ensemble des licenciés (adultes et enfants)  Élire un comité directeur composé de membres de l'ensemble des acteurs de cette association (dans l'idéal : 1/3 enseignants, 1/3 adultes non enseignants, 1/3 enfants dont le titre de vice président pour l'un d'entre eux.  Réunir ce comité directeur plusieurs fois dans l'année pour gérer l'association, construire et piloter son projet.
	<p>Parents et/ou adultes (hors enseignants)</p>	<p>L'USEP permet une place statutaire à chacun des membres de la communauté éducative quels que soient son statut, sa religion, ses convictions dans un esprit humaniste de tolérance, dans le respect des lois.</p>	<ul style="list-style-type: none">  S'impliquer dans le comité directeur de l'association pour construire et piloter le projet







Charte de la Laïcité (MEN – 9 septembre 2013)	Acteurs USEP	Projet de l'Association d'Ecole	Actions
Article 4 : La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.	Enfants	L'USEP a inscrit dans les statuts de ses associations sportives d'école la place de l'enfant. Il vit, par le fait même de la rencontre USEP, des moments de partage et d'échanges avec d'autres enfants, des adultes, lors de temps formels et informels.	 S'intégrer de façon effective au sein de la rencontre sportive en ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs que tous les autres participants à la rencontre.
	Enseignants	L'USEP définit la place de l'enfant au sein de l'association. Les protocoles de rencontres permettent aux enseignants de mettre en place des rencontres articulées autour de l'éducation aux valeurs républicaines en travaillant autour de la liberté de choix, de l'égalité de pratique, de la fraternité entre les participants.	 Construire les protocoles de rencontres en les articulant autour de l'éducation aux valeurs républicaines : la liberté de choix, l'égalité et la fraternité entre les participants dans le but commun de construire un vivre ensemble harmonieux.
	Parents et/ou adultes (hors enseignants)	L'USEP donne, au travers de la vie associative et des temps de rencontre sportive, à chacun les mêmes droits et les mêmes devoirs. Tout participant vit des moments de partage et d'échanges avec des enfants et adultes. Mesure 4 : associer pleinement et développer les temps d'échanges avec les parents d'élèves.	 Partager des instants avec tous les participants lors des rencontres en respectant la liberté de chacun avec l'égalité de tous.  Favoriser les temps de convivialité.

Charte de la Laïcité (MEN – 9 septembre 2013)	Acteurs USEP	Projet de l'Association d'Ecole	Actions
Article 5 : La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.	Enfants	L'USEP est attentive à favoriser l'éveil des élèves au respect du pluralisme des convictions, mais aussi de la personne et des biens d'autrui.	 Justifier, argumenter et débattre pour accepter différents points de vue et les respecter, lors des temps spécifiques de la rencontre : débat associatif, ateliers philosophique (remue-méninges).
	Enseignants	L'USEP met en œuvre l'accord cadre Ligue – Usep – MEN dans toutes les associations USEP d'école. L'USEP renforce la communication de la charte de la laïcité. Mesure 4 : associer pleinement et développer les temps d'échanges avec les parents d'élèves	 Œuvrer quotidiennement à faire vivre les principes de laïcité au maximum d'enfants, à les rendre explicites pour eux comme pour les adultes qui les encadrent ou les accompagnent.  Afficher la charte de la laïcité sur les rencontres sportives en même temps que les règles d'organisation.
	Parents et/ou adultes (hors enseignants)	L'USEP respecte absolument les principes de la République dans le cadre de chacune de ses actions.	 Veiller au respect des principes républicains lors de l'accompagnement des enfants dans les temps de rencontres sportives et associatives.

Charte de la Laïcité (MEN – 9 septembre 2013)	Acteurs USEP	Projet de l'Association d'Ecole	Actions
<p>Article 6 : La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.</p>	<p>Enfants</p>	<p>L'USEP encourage l'enfant à proposer, argumenter, débattre afin d'organiser une rencontre qui en sera le résultat concret suite à une démarche citoyenne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✈ Réfléchir autour de sa pratique sportive et associative en utilisant les outils édités par l'USEP. ✈ Engager une réflexion collective, dans un cadre commun, permettant à chacun d'être reconnu autant qu'entendu. ✈ Développer le vivre ensemble en favorisant l'autonomie de pensée et en plaçant l'Enfant au cœur de l'action.
	<p>Enseignants</p>	<p>L'USEP, dans son projet sportif et associatif décliné depuis les instances nationales, met à disposition des enseignants des outils permettant la mise en œuvre de rencontres sportives et de débats associatifs participant à la construction du citoyen sportif. Mesure 4 : associer pleinement et développer les temps d'échanges avec les parents d'élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✈ Prévoir, autour de chaque rencontre USEP, un temps de débat associatif permettant aux enfants de mener une réflexion autour des grands thèmes citoyens : respect de soi, respect de l'autre, respect du monde. ✈ Faire vivre les outils de l'USEP : <ul style="list-style-type: none"> - pour réfléchir autour de sa pratique sportive et associative : l'Attitude santé - pour engager une réflexion collective des enfants dans un cadre commun, permettant à chacun d'être reconnu autant qu'entendu : le remue-méninges, Rebonds & Compagnie - pour développer le vivre ensemble en favorisant l'autonomie de pensée et en plaçant l'Enfant au cœur de l'action : le débat associatif
	<p>Parents et/ou adultes (hors enseignants)</p>	<p>L'USEP donne aux adultes responsables des groupes dans la rencontre sportive la responsabilité de garantir des règles de fonctionnement, des temps de réflexion des pratiques, lors de débats.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✈ Des formations internes (FA,F2-F3-F4-FC-FIF) sont ouvertes à tous les licenciés adultes permettant notamment de connaître des outils et la posture nécessaire à leur utilisation.

Charte de la Laïcité (MEN – 9 septembre 2013)	Acteurs USEP	Projet de l'Association d'Ecole	Actions
Article 7 : La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.	Enfants	L'USEP permet l'accès à une pratique sportive de qualité, ouvrant sur la culture de chaque activité et sur la culture sportive en général, culture vécue au travers de la rencontre de l'autre.	<ul style="list-style-type: none">  Se former comme jeune citoyen sportif en exerçant différents rôles dans la rencontre : joueur, spectateur, arbitre ...  Participer à des formes de pratiques diverses (compétitive, coopérative, défi collectif, découverte,...) et à une variété d'APS (traditionnelle, innovantes, handisport,)
	Enseignants	L'USEP œuvre à assurer aux enfants l'accès à une pratique sportive de qualité, ouvrant sur la culture de chaque activité et sur la culture sportive en général, culture vécue au travers de la rencontre de l'autre.	<ul style="list-style-type: none">  Construire des contenus de rencontres permettant à chaque enfant : <ul style="list-style-type: none"> • De participer selon ses possibilités et capacités. • De vivre un temps sportif partagé. • De découvrir une variété d'APS sous des formes variées.  S'appuyer sur les outils construits en partenariat avec les fédérations sportives.
	Parents et/ou adultes (hors enseignants)	L'USEP engage chaque adulte à œuvrer pour assurer aux enfants l'accès à une pratique sportive, culturelle et associative par la rencontre de l'autre.	<ul style="list-style-type: none">  Etre actif et garant des enjeux sportifs et culturels.  Connaître les objectifs et les consignes définis lors des rencontres.

Charte de la Laïcité (MEN – 9 septembre 2013)	Acteurs USEP	Projet de l'Association d'École	Actions
<p>Article 8 : La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.</p>	<p>Enfants</p>	<p>L'USEP incite l'enfant dans la vie démocratique de l'association (1/3 des membres élus au Comité Directeur sont des enfants) comme dans l'organisation de rencontres (débat thématique, remue-méninges ...) à s'exprimer, à débattre, à argumenter dans un cadre lui permettant de le faire en toute sécurité et d'en voir les résultats concrets : la création de la rencontre, son animation, son encadrement ...</p>	<ul style="list-style-type: none">  Participation à l'élaboration et l'organisation de la rencontre.  Faire vivre une association sportive d'école où chacun des membres trouve un espace d'expression et de vie citoyenne  Vivre des temps de réflexion autour de la pratique ou de l'organisation.  Réaliser des productions culturelles.
	<p>Enseignants</p>	<p>L'USEP a créé des dispositifs étayés de productions pédagogiques dont les fondements sont l'objet de réflexions théoriques approfondies. L'expression de l'enfant est sollicitée dans toutes ses dimensions : physique, artistique, orale, écrite,...</p>	<ul style="list-style-type: none">  Créer une vraie place pour l'enfant dans la vie de son association USEP ; une place lui permettant de s'exprimer, de faire des choix, de prendre des responsabilités.  Mettre en œuvre (par exemple) un bureau d'enfants, force de propositions pour le comité directeur de l'association USEP.  Mettre en cohérence le projet de l'association sportive et le projet d'école en étudiant les moments permettant de valoriser l'expression des enfants.  Valoriser les productions des enfants et leur implication dans des rôles sociaux <p>Mesure 3 du MEN : créer un nouveau parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale : le parcours citoyen</p>
	<p>Parents et/ou adultes (hors enseignants)</p>	<p>L'USEP doit permettre aux adultes comme aux enfants, de se sentir libre de s'exprimer. Ils doivent pour cela s'imposer les mêmes limites dans l'affirmation de leurs convictions : l'écoute d'autrui, la politesse envers l'autre et l'expression de ses convictions, la tolérance et la bienveillance envers ce que les autres disent et ce qu'ils sont.</p>	<ul style="list-style-type: none">  Participer aux comités directeurs <ul style="list-style-type: none"> • pour faire vivre une association sportive d'école où chacun des membres trouve un espace d'expression et de vie citoyenne. • pour engager la réflexion quant à la place de chacun au sein de celle-ci.


Charte de la Laïcité (MEN – 9 septembre 2013)	Acteurs USEP	Projet de l'Association d'Ecole	Actions
<p>Article 9 : La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.</p>	<p>Enfants</p>	<p>L'USEP base toutes ses rencontres sur le principe de la mixité et du respect des singularités de chacun en particulier des élèves à besoins éducatifs particuliers. Toutes les rencontres sont accessibles à tous.</p>	<ul style="list-style-type: none">  Concevoir et faire vivre des rencontres sportives où tous les enfants coopèrent, partagent, s'opposent, réalisent des projets.....  Réfléchir à la composition des équipes, aux formes de rencontre, à l'organisation ...  Lire et échanger au sujet de la charte du fair play
	<p>Enseignants</p>	<p>L'USEP travaille à proposer une activité physique et sportive adaptée à chaque enfant. Elle décline les APS pour tout âge, en direction des enfants en situation de handicap, pour les enfants quelle que soit l'implantation de l'école.</p>	<ul style="list-style-type: none">  Proposer des rencontres USEP : <ul style="list-style-type: none"> • pour tous les enfants de l'école primaire ; de la maternelle au cycle 3 • permettant à chacun de prendre plaisir à la pratique sportive - contenus adaptés aux possibles de chacun • permettant aux enfants de s'associer, s'affronter sans stigmatisation. <p>Mesure 8 du MEN : renforcer les actions contre les discriminations sociales et territoriales</p> <p>Mesure 9 du MEN : une action en faveur des publics les plus fragiles</p>
	<p>Parents et/ou adultes (hors enseignants)</p>	<p>L'USEP demande à l'adulte d'être un modèle auprès des enfants : civilité, politesse, décence des tenues et des attitudes, cordialité mais aussi le respect, la tolérance, la bienveillance, l'attention à autrui, la compréhension, la solidarité, la générosité et le sens de l'écoute.</p>	<ul style="list-style-type: none">  Proposer une activité physique et sportive adaptée à chaque enfant.  Décliner les APS pour tout âge, en étant attentifs à ne pas renforcer les inégalités quelles qu'elles soient (sociales, territoriales, personnelles ...) <ul style="list-style-type: none"> • pour réfléchir et sensibiliser au handicap et permettre l'inclusion. • pour développer une pratique sportive adaptée aux jeunes enfants. • pour aborder respect et fair play.








Charte de la Laïcité (MEN – 9 septembre 2013)	Acteurs USEP	Projet de l'Association d'Ecole	Actions
<p>Article 10 : Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.</p>	<p>Enseignants</p>	<p>L'USEP met concrètement en œuvre la laïcité dans ses actions quotidiennes. Faire vivre une association USEP au sein de son école, c'est doter celle-ci d'une instance d'éducation à la Laïcité, à la Liberté, à l'Égalité, à la Fraternité, au Respect et à l'Ouverture au monde.</p>	<p>✚ Permettre à chaque acteur de l'association USEP, en particulier les enfants, de vivre et d'expérimenter son futur rôle de citoyen du monde grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'accompagnement des enfants dans leur éducation au choix. • la mise en œuvre d'actions citoyennes associatives. <p>✚ Engager la réflexion autour de la place et le rôle de l'adulte au sein de celle-ci pour faire vivre une association sportive d'école où chacun des membres trouve un espace d'expression et de vie citoyenne.</p> <p>Mesure 2 du MEN : rétablir l'autorité des maitres et les rites républicains</p>
	<p>Parents et/ou adultes (hors enseignants)</p>	<p>L'USEP réfléchit, dans chacune des actions entreprises, au positionnement de l'adulte animateur USEP de façon à garantir l'éducation aux valeurs de la République pour lesquelles l'USEP est engagée.</p>	<p>✚ Vivre des temps d'échange entre les adultes de l'AS favorise la compréhension des fondements et bénéfices de la Laïcité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour leur mise en actes avec les enfants. • pour engager la réflexion autour de la place et le rôle de l'adulte au sein de celle-ci, par rapport à la responsabilité partagée de transmission des missions de la république. <p>Mesure 4 du MEN : associer pleinement et développer les temps d'échanges avec les parents d'élèves</p>

Charte de la Laïcité (MEN – 9 septembre 2013)	Acteurs USEP	Projet de l'Association d'Ecole	Actions
<p>Article 11 : Les personnels ont un devoir de stricte neutralité: ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.</p>	<p>Enseignants</p>	<p>L'USEP engage ses militants dans un mouvement humaniste dans les statuts duquel la laïcité est inscrite.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✈ Transmettre et faire respecter les valeurs de la République ; assurer le rappel de la loi et des règlements à chaque fois que cela est nécessaire sont des missions de l'enseignant. ✈ Attester que La laïcité de l'Ecole , de l'USEP implique également que des convictions personnelles, politiques ou religieuses ne portent pas atteinte dans l'association à la qualité des relations entre les personnes. ✈ Participer à des formations USEP. <p>Mesure 1 du MEN : Renforcer la transmission des valeurs de la république</p>
	<p>Parents et/ou adultes (hors enseignants)</p>	<p>L'USEP ne laisse pas les convictions personnelles, politiques ou religieuses porter atteinte à la qualité des relations entre les adultes de l'AS et auprès des enfants. Le principe de neutralité ne signifie pas pour autant « abstention ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✈ Elaborer et comprendre les principes à inscrire dans le règlement intérieur de l'école et s'engager à les faire vivre. ✈ Co-construire avec les autres acteurs (enfants et enseignants notamment) des articles du règlement lors des rencontres sportives et associatives organisées

Charte de la Laïcité (MEN – 9 septembre 2013)	Acteurs USEP	Projet de l'Association d'Ecole	Actions
<p>Article 12 : Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.</p>	<p>Enseignants</p>	<p>L'USEP est multisports. Elle veut offrir aux enfants la palette la plus large possible de pratique physique et sportive afin que chacun soit en mesure de choisir le sport qui lui convient le mieux. L'USEP dans sa dimension associative propose des temps de réflexion et de débats aux enfants en lien avec le fonctionnement démocratique d'une association loi 1901 et ce dans le respect stricte des programmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Travailler à adapter toutes les APS aux spécificités et singularités de chacun. ✚ Rappeler les règles et apporter des réponses en terme pédagogiques et en cas de non respect des adultes, de refus de pratique. <p>Mesure 2 du MEN : rétablir l'autorité des maitres et les rites républicains</p>
	<p>Parents et/ou adultes (hors enseignants)</p>	<p>L'USEP respecte la liberté de conscience de chacun de ses participants. Comme tous les enseignements, les temps de pratiques d'activités sportives, de rencontres sportives sont laïques. Aucun adulte ne doit chercher à imposer à autrui sa foi ou son opinion politique, ni à en prendre prétexte pour refuser de se conformer à une règle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Offrir aux enfants (filles et garçons) la palette la plus large possible de pratique physique et sportive afin que chacun soit en mesure de choisir le sport qui lui convient le mieux. ✚ Travailler à adapter toutes les APS aux spécificités et singularités de chacun sans aucune forme de discrimination.






Charte de la Laïcité (MEN – 9 septembre 2013)	Acteurs USEP	Projet de l'Association d'Ecole	Actions
<p>Article 13 : Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.</p>	<p>Enseignants</p>	<p>L'USEP, par l'intermédiaire de ses licenciés animateurs adultes, permet à chaque enfant d'apprendre à constituer sa propre personnalité, c'est-à-dire sa singularité d'individu ou sa différence personnelle, la définition de sa propre personne.</p>	<p>✚ Offrir à chacun des enfants les moyens intellectuels et culturels de faire ses propres choix en matière de convictions et de mode de vie sans jamais demander de rejeter l'identité reçue du milieu familial ou social.</p> <p>✚ Se former notamment en termes de posture des adultes</p> <p>Mesure 1 du MEN : Renforcer la transmission des valeurs de la république</p>
	<p>Parents et/ou adultes (hors enseignants)</p>		

Charte de la Laïcité (MEN – 9 septembre 2013)	Acteurs USEP	Projet de l'Association d'Ecole	Actions
Article 14 : Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.	Enseignants	L'USEP, par l'intermédiaire de ses licenciés animateurs adultes, est garant du principe de laïcité quelques soient les temps de l'enfant et les espaces investis.	 Ne permettre aucun espace d'exception où ne s'appliquerait pas le principe de laïcité quelques soient les temps de l'enfant, scolaires ou périscolaires, les temps de vie de l'AS USEP.
	Parents et/ou adultes (hors enseignants)		

Charte de la Laïcité (MEN – 9 septembre 2013)	Acteurs USEP	Projet de l'Association d'Ecole	Actions
Article 15 : Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.	Enfants	L'USEP prend en compte de la parole de l'enfant dans la vie de son association sportive d'école, dans l'organisation de rencontre, dans les débats associatifs, L'USEP donne à l'enfant la possibilité de participer à la vie de son école.	<ul style="list-style-type: none">  Créer un comité directeur dans chaque association où 1/3 des membres sont des enfants et dont l'un d'entre eux sera vice président.  Animer des ateliers Rebonds et compagnie  Organiser collectivement des rencontres sportives
	Enseignants	L'USEP encourage les enfants à être actifs et non passifs dans la vie sportive et associative. L'adulte, par son engagement dans l'AS USEP les invite à prendre l'initiative de projets qui leur donneront les moyens de s'approprier une part de la vie du principe de laïcité.	<ul style="list-style-type: none">  Contribuer à l'amélioration du climat scolaire, en particulier par la prise de responsabilité de l'enfant dans la vie de son association sportive scolaire.  Contribuer à ouvrir des espaces de dialogues, à stimuler le sens de l'engagement citoyen pour donner à l'association sportive d'école sa dimension d'espace d'éducation à la responsabilité, l'autonomie, au civisme et à la démocratie. <p>Mesure 3 du MEN : créer un nouveau parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale : le parcours citoyen</p>
	Parents et/ou adultes (hors enseignants)		<ul style="list-style-type: none">  Donner à l'enfant la possibilité de participer à la vie de son association.  Obéir à des règles commandées par la Laïcité

L'USEP agit au quotidien pour développer le « vivre ensemble », pilier incontournable de la Laïcité.

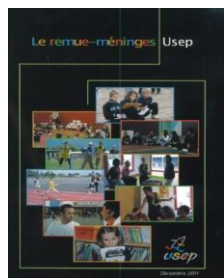
Les dernières productions USEP parues permettent à tout enseignant de trouver les éléments pour faire vivre les objectifs de la présente Charte.

	<p>Dans le Guide de la rencontre, le lien entre l'éducation aux valeurs de la République et la rencontre sportive est fait, montrant ainsi comment l'USEP a su mettre en actes les valeurs qu'elle promeut depuis plus de 76 ans. Pendant tous les temps de la rencontre sportive USEP, l'éducation à chacune des valeurs qui nous fondent, à la liberté, à l'égalité, la fraternité, à la laïcité, au respect et à l'ouverture au monde sont déclinées et rendues accessibles à des enfants : elles correspondent alors pour ces enfants à des temps de vie, et portent en elle intrinsèquement le « vivre ensemble » pour tous les participants de la rencontre.</p> <p style="text-align: right;">Renforcer la transmission des valeurs de la république. (Article 1 de la Charte)</p>
	<p>Dans le Guide de l'Association, chacun des membres de l'association sportive USEP d'école peut trouver quels peuvent être son rôle et sa place à l'intérieur de l'association : qu'il soit enfant, parent ou enseignant, il découvrira des modalités de son investissement dans l'association adapté à son âge et son statut. Un enfant, en particulier, pourra y découvrir comment a été conçue la liberté d'association au cours des temps pour arriver à la loi du 31 juillet 1901 sur laquelle se fonde son association. C'est à travers cette vie associative, premier espace démocratique que même un enfant peut investir, que l'USEP, en lui délivrant sa première licence sportive, lui permet également d'apprendre à être dirigeant sportif, organisateur, ... en résumé de vivre une éducation à la citoyenneté à sa mesure.</p> <p style="text-align: right;">Permettre l'exercice de la citoyenneté, concilier la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous : (Article 4 de la Charte).</p>
	<p>Dans Rebonds et Compagnie, l'Enfant rencontre des situations filmées au cours desquelles des personnages adoptent des comportements susceptibles de les interpeller. Il est amené à débattre à ce propos et peut alors comprendre ce que signifie exercer son libre arbitre. Il apprend à :</p> <ul style="list-style-type: none"> tenir une distance critique face à l'environnement, garder sa liberté face à la pression des pairs, ou encore par rapport à la performance sportive et la compétition <p>résister pour garder sa propre liberté face à cette pression.</p> <p>En construisant ainsi sa propre analyse de comportements, il apprend à prendre du recul par rapport à ces propres attitudes et construit pour lui-même une capacité à résister à des formes de pression, prenant alors en charge son propre espace de liberté.</p> <p style="text-align: right;">Etre capable de résister à des pressions (Article 6 de la Charte)</p>



Dans le **pack associatif**, toute association sportive USEP d'école trouvera comment élaborer un projet associatif en lien avec le projet national de mandature, basé sur les mêmes valeurs fondatrices et visant ainsi la construction d'une culture commune et partagée autour de la pratique sportive et associative. C'est le principe de fédération qui prend toute sa valeur en donnant à chacune des associations affiliées un cadre d'évolution partagé et un réseau de ressources mutualisées.

Construire une culture commune et partagée (Article 7 de la Charte)



Dans le **remue-méninges et l'Attitude santé**, des espaces de débat sont proposés, prenant en compte la libre expression de l'Enfant, en particulier sa prise de parole..

Le remue-méninges, au sein même de la rencontre sportive USEP, crée des espaces de discussion sur des thématiques liées à l'activité sportive à partir de mots inducteurs rendant ainsi l'Enfant penseur.

l'Attitude santé, sollicite l'Enfant autour de supports variés pour lui permettre d'échanger autour de la pratique physique et sportive : ce qu'elle est, ce qu'elle apporte, ce qu'elle induit, en positif comme en négatif...

Les espaces de discussion et d'échange participent de la construction du vivre ensemble en partant d'un moment de vie partagé. Il s'agit là de :

- Permettre à l'enfant de prendre conscience de ce en quoi participer à une rencontre sportive est constitutif d'une découverte des autres, d'une découverte de soi au travers d'une expérience de vie à plusieurs, quels que soient les statuts de ces plusieurs rencontrés.
- Mettre des mots sur les émotions vécues, sur les événements traversés, sur les moments de vie partagés.
- Relier tous ces temps entre eux, les personnes qui les peuplent, les idéaux qui les traversent.

Permettre la libre expression de l'enfant (Article 8 de la Charte)



Avec le **débat associatif**, l'Enfant s'interroge avec ses camarades sur la manière dont il conçoit la rencontre sportive qu'ils ont à organiser pour d'autres, comme, par exemple, comment constituer les équipes. Se questionner collectivement, entre enfants, avec l'aide des adultes, autour de questions concrètes, contribue à rendre les enfants acteurs de leur rencontre sportive par son organisation-même.

Débattre, apprendre à argumenter, à écouter l'autre, à échanger pour construire collectivement un moment sportif à partager: premiers pas dans un espace de démocratie partagée.

Rendre les enfants acteurs de leurs activités (Article 15 de la Charte)